

CIRCULAIRE

CIR-43/2019

Document consultable dans Médi@m

Date :

17/12/2019

Domaine(s) :

action sanitaire et sociale

Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/>
Modificatif	<input type="checkbox"/>
Complémentaire	<input type="checkbox"/>
Suivi	<input type="checkbox"/>

Objet :

Orientations ASS 2020-2022

Liens :

Plan de classement :

P08-0102

Emetteurs :

DDO

Pièces jointes : 1

à Mesdames et Messieurs les

<input checked="" type="checkbox"/> Directeurs	<input checked="" type="checkbox"/> CPAM	<input checked="" type="checkbox"/> CARSAT	<input type="checkbox"/> Cnam
<input type="checkbox"/> Agents Comptables	<input type="checkbox"/> UGECAM	<input checked="" type="checkbox"/> CGSS	<input type="checkbox"/> CTI
<input type="checkbox"/> DCGDR			
<input type="checkbox"/> Médecins Conseils	<input type="checkbox"/> Régionaux	<input type="checkbox"/> Chef de service	

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Actualisation des orientations nationales de l'action sanitaire et sociale.

Mots clés :

sanitaire - budget - orientation - sociale

Le Directeur Général



Nicolas REVEL

CIRCULAIRE : 43/2019

Date : 17/12/2019

Objet : Orientations ASS 2020-2022

Affaire suivie par :

DDO-DRAC-DFN : Antoine ROUCHY antoine.rouchy@assurance-maladie.fr

Vous trouverez, ci-joint, les orientations nationales de la politique d'action sanitaire et sociale votées par le Conseil de la Cnam le 07 novembre 2019

Il s'agit de bâtir un socle commun de préconisations contribuant à l'harmonisation des politiques locales d'actions sanitaires et sociales tout en laissant aux conseils des caisses une marge d'appréciation pour répondre aux situations individuelles liées à la maladie en fonction du contexte local et en lien avec les autres acteurs. Ces orientations reprennent les grands axes validés en 2015 et intègrent de nouveaux champs en cohérence avec les objectifs portés par la COG et la stratégie nationale de santé en matière d'accès aux droits et aux soins.